



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE**  
**CONSULTATION SUR LE PROJET DE**  
**RÈGLEMENT N° U - 2024 - 01**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par le projet de règlement **N° U - 2024 -01**

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 19 août 2024, le conseil de la Ville Lac Delage a déposé un avis de motion et présenté le premier projet de règlement n° U - 2024 -01 intitulé :

**Règlement n° U-2024-01 établissant un contrôle provisoire des interventions susceptibles de créer des besoins excédent la capacité d'un système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux.**

2. Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le 30 septembre 2024, à 19 h 00 en la salle du conseil, située au 24 rue du Pied-des-Pentes, Lac-Delage.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement n° U - 2024 -01 peut être consulté au bureau municipal, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au <https://www.lacdelage.qc.ca/>

**Note explicative du Règlement n°U-2024-01**

Le règlement n°U-2024-01 a pour objet de s'assurer que la construction de nouveaux développements résidentiels n'entraîne pas un besoin excédant la capacité du réseau d'assainissement de la Ville et ainsi prévenir les conséquences opérationnelles, environnementales et financières qui découleraient d'un dépassement des capacités du réseau. Ce règlement s'inscrit dans la perspective de soutenir un développement et un aménagement du territoire cohérent et durable tout en s'assurant que les investissements requis en infrastructure de la Ville seront en adéquation avec les retombées économiques des futurs développements résidentiels de la Ville.

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec Monsieur François Morneau, greffier de la ville

**DONNÉ À Lac-Delage, ce 23 septembre 2024.**

  
François Morneau,  
Dir ecteur général et greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville  
au <https://www.lacdelage.qc.ca/>